N°. LXXXIV.



GAZETTE DE VARSOVIE
DU SAMEDI 20. OCTOBRE.

De Madrid le 18. Septembre.



Le 11. de ce mois le nouveau Roi a été proclamé Roi des *Espagnes* & des *Indes*. Entre deux & trois heures après midi, le Comte d'*Altamira Alferez Major* & Gouverneur perpétuel de cette Capitale, partit de sa Maison, accompagné d'un nombreux Cortège, & suivi d'une Livrée riche & nombreuse, & vint à la Maison de Ville, où se trouva le Corregidor D. *Juan Francisco* de *Luxan y Arce*. Les quatre Rois d'Armes, couverts de leurs Cottes, & en Habits de Cérémonie, prirent leurs postes. Cette magnifique Cavalcade se mit en marche pour le Palais de *Buen Retiro*, précédée de Timbales & de Trompettes. Etant arrivée sur la grande Place, elle se rangea devant la Balcon où étoient la Reine Mere & l'Infant Dom Louis. Un Roï-d'Armes fit faire silence; & le Comte d'*Altamira* prononça à haute voix les paroles de la première Proclamation. Le Peuple répondit par des acclamations. Le Comte d'*Altamira* avec le même Cortège fut répéter la même Cérémonie dans la *Place Mayor de Madrid*, devant le Monastère *de las Descalzas Reales*, & devant la Maison de Ville. Chacun des 4. Rois-d'Armes y fit les fonctions: après quoi on jetta au Peuple une grande quantité de pièces d'or & d'argent, & l'Etendart fut placé. Le Comte d'*Altamira* retourna à son Palais dans le même ordre qu'il en étoit parti. Pendant la nuit il y eut de grands feux d'Artifice, principalement dans la Place du *Buen Retiro*, & devant la Maison de Ville. Le 12. le *Te Deum* fut chanté dans la Chapelle Royale de St. *Jerôme*, en presence de Sa Majesté la Reine Régente, & de l'Infant Dom Louis, qui admirent ensuite les Grands, & la Noblesse, à leur baiser la main. Les Conseils & les Tribunaux de la Cour eurent le 13. le même honneur: la Reine

Régente ayant ordonné les vacations pour ces 3. jours. Il y a eu courſe de taureaux dans la Place de la *Porte* d'*Alcala*. On ſe Livre à la joie, & aux plus flatteuſes eſpérances ſur le nouveau régne.

Fin de l'Edit du Roi Très Chrétien.

VIII. Permettons aux Fermiers ou Préposés à la perception desdits droits, en cas de ſuſpicion ſur la déclaration de la véritable valeur des étoffes étrangeres, de les prendre en les payant ſur le pied de la valeur declarée.

IX. Voulons qu'à commencer du 1. Octobre prochain, au lieu & place des droits, qui ſe perçoivent actuellement ſur la marque de l'or & de l'argent, il ſoit payé; ſavoir cinq Livres douze Sols par marc d'argent, & huit Livres huit Sols par once d'or, avec les quatre Sols pour Livre en ſus dudit droit. Sera le vingtiéme, dont jouit l'Hôpital Général perçû ſur le pied du nouveau droit, lequel droit ſera reſtitué en entier, ainſi que la moitié du vingtiéme, à la ſortie des ouvrages d'orfeverie pour les Pays étrangers; à la charge d'être marqués d'un poinçon de ſortie, qui ſera deſtiné à cet effet, & de rapporter l'acquit à caution valablement déchargé.

X. Voulons qu'à commencer du 1. Octobre prochain, il ſoit perçû, à nôtre profit, quatre nouveaux Sols pour Livre en ſus de tous les autres droits de nos Fermes, taxes & impoſitions, qui ont lieu dans notre Royaume ſur tous les objets de conſommation, nommement ſur les octrois de Villes tant ceux, qui ſe perçoivent au profit des Villes, Bourgs & Communautés, excepté ſur les droits, taxes & impoſitions dejà aſsûjettis par le preſent Edit aux quatre Sols pour Livre. Aura lieu ſeulement la ditte impoſition des quatre Sols pour Livre, ainſi que celles, enoncées aux Articles III., IV., V., VI. & IX., pendant la durée de la guerre, & dix ans après la ceſſation des hoſtilités en *Europe*.

XI. Exemtons de la ditte impoſition des quatre Sols pour Livre les grandes & petites Gabelles & le Tabac; Nous réſervant d'étendre ultérieurement la ditte exemtion à ceux des objets ſur leſquels la ditte impoſition ſeroit trop onereuſe aux Peuples ou préjudiciable au Commerce.

XII. Sera prélevé ſur le produit des octrois accordés aux Villes, Bourgs & Communautés de quoi acquitter leurs engagemens pour le rembourſement des Capitaux & le payement des arrérages des emprunts, qu'ils peuvent avoir faits, conformement aux ſtipulations des dits engagemens, ainſi que pour ſatisfaire aux charges indiſpenſables des dites Villes; Bourgs & Communautés. Cesseront en conséquence, à commencer du 1r. Janvier prochain juſqu'à la fin de l'année du rétabliſſement de la Paix, tous ouvrages commencés pour raiſon d'ornement & d'embelliſſement, dont nous jugerons, que la ſuſpenſion peut avoir lieu, & dont ſa dépenſe ſe prenoit ſur le produit des dits Octrois, pour être, ce qui reſtera du dit produit, après l'acquittement des engagemens. charges & dépenſes neceſſaires porté en notre Tréſor Roial, & ce juſqu'à la fin de l'année du rétabliſſement de la Paix, que les dittes Villes, Bourgs & Communautés rentreront en la pleine jouiſſance du produit des dits Octrois.

XIII. Voulons, que le produit de la ſubvention formée des differents Articles compris dans le préſent Edit, pour le tems, qu'ils doivent durer, ſoit employé au ſoutien de la guerre & à l'acquittement des charges, qu'elle aura occaſionnées, & dont l'Etat ſe trouvera redevable au rétabliſſement de la Paix. Ordonnons en conſéquence, qu'à la ceſſation des hoſtilités en *Europe*, le dit produit ſoit

versé dans la Caiſſe des Amortiſſements, pour être employé conformement aux diſpoſitions du préſent Article. Si Donnons en Mandement, &c.

De Londres le 25. Septembre.

Il arrive ici de fréquens Couriers venant de l'Armée du Roi de *Pruſſe* & de celle du Prince *Ferdinand.* Les mauvais ſuccés qu'a eu depuis quelque tems Sa Majeſté *Pruſſienne* loin de rallentir le zèle de la Nation pour ce Prince, ſemblent au contraire l'animer d'avantage en ſa faveur. On prétend qu'il eſt déjà décidé que dans le prochaine Aſſemblée du Parlement qui ſe raſſemblera cette année plustôt qu'à l'ordinaire, il s'agira d'une nouvelle convention avec ce Monarque, au moyen de laquelle on lui fournira un nouveau ſubſide d'un million de Livres Sterling & des Troupes jusqu'à concurrence de 20. mille hommes, pour le mettre en état d'agir avec d'autant plus d'efficacité.

De la Haie le 1. Octobre.

Le Général-Major *York,* Env. Extraordinaire de la *Grande-Bretagne,* préſenta le 28. du mois dernier le Mémoire ſuivant à l'Aſſemblée des *Etats-Généraux.*

Hauts & Puiſſans Seigneurs.

Le Roi mon Maître m'a ordonné expreſſément, de porter à la connoiſſance de V.H.P. les avis réiterés, que Sa Majeſté a reçus d'un Commerce de contrebande, qui ſe fait par quelques Négocians, domiciliés dans ces Provinces, en faveur de la *France.*

Ce Commerce conſiſte en Canons & Munitions de guerre, qui ſe tranſportent ſur des Vaiſſeaux *Hollandois,* de la Mer *Baltique* en *Hollande;* & S.M. a trop de confiance dans l'amitié de la République, pour douter un inſtant, que V. H. P. n' empêchent que ſes Ennemis ne ſoient aidés par vos Sujets, encore moins, qu'ils ne faſſent des Arſenaux dans vos Villes. Un pareil Commerce répugne aux liaiſons, qui doivent ſubſiſter, ſelon les Traités, entre le Roi & V. H. P. d'un côté, & à toute idée de Neutralité, formelle ou tacite, de l'autre: *Vos Hautes-Puiſſances* ſont inſtruites, non ſeulement par la voix publique & par les préparatifs immenſes qui ſe ſont ſur les Côtes de l'*Océan*, mais d'une manière authentique, par l'Ambaſſadeur de *France*, qui reſide auprès d'Elles que l'intention de ſa Cour eſt de faire une invaſion dans les Royaumes de Sa Majeſté; Et V. H.P. ſentiront fort bien, qu'un pareil aveu autorise le Roi à prendre ſes meſures de tous côtés pour ſa ſûreté; Et que la demande, que j'ai l'honneur de Leur faire aujourd'hui eſt fort au deſſus de ce que S. M. eſt en droit de réclamer, en pareille conjoncture, en vertu des Traités.

La vigilance des Eſcadres *Angloiſes* empêche les Munitions de guerre d'être tranſportées ouvertement dans les Ports de *France*, & met cette Puiſſance dans la néceſſité de chercher des moiens plus cachés de ſe les procurer; ce qu'Elle eſpère de faire ſous les noms empruntés des Particuliers, en les faiſant paſſer par les Eaux intérieures de ce Pays-ci, & par les Places *Hollandoiſes* juſqu'à *Dunkerque* & ailleurs.

Vos Hautes-Puiſſances ſentiront d'abord, combien une pareille conduite eſt nuiſible au Roi, Et je ne doute point, qu'Elles ne le raſſûrent là deſſus, & n'y mettent ordre ſans delai.

L'attention récente, que S. M. a donnée aux Réprésentations de V.H.P. contre les excès des Armateurs *Anglois,* en bornant par un Acte de Parlement leurs courſes & leurs viſites, donne au Roi un droit bien fondé à une réciprocité parfaite

Les Villes commerçantes de vos Provinces en reſſentent le bon effet; & la liberté de Navigation dont vos Sujets jou-

ïſſent, au milieu des troubles qui agitent l'*Europe*, a augmenté leur Commerce de beaucoup au delà de ce qu'il a été depuis plusieurs années. Une telle preuve ſolide d'amitié & de modération de la part du Roi doit trouver quelque retour; du moins ne doit-il pas être permis aux Négocians, qui ont été ſi promts à ſe plaindre de l'*Angleterre*, de tomber dans des excès, qui auroient pu juſtifier l'examen le plus rigoureux de leur conduite: Auſſi S. M. n'a aucun doute, que V.H.P. n'y portent toute l'attention poſſible.

Qu'il me ſoit permis, *Hauts & Puiſſans Seigneurs* de rappeller à votre ſouvenir, que, dans le cours de la préſente Guerre, le Roi s'eſt quelque fois addreſsé, par mon Miniſtère & à *Vos Hautes Puiſſances*, & à leurs Miniſtres, au ſujet des tranſports, qui ſe faiſoient pour le ſervice de la *France*, par les Fortereſſes de la République, pour envahir ſes Etats; Et, ſi S. M. a paſsé ſous ſilence un grand nombre de ces complaiſances pour ſes Ennemis, Elle n'y a pas été moins ſenſible; Mais Elle a mieux aimé ſouffrir Elle-même, que d'augmenter les embarras de ſes Voiſins, ou d'étendre le feu de la Guerre.

Dans plus d'une occaſion, la Cour de *Vienne* même s'eſt emploïée auprès de *Vos Hautes Puiſſances*, & s'eſt ſervie de ſon nom, pour faire paſſer les Munitions de guerre & de bouche, pour les Troupes *Françoiſes*, ſous le maſque du *Traité de Barriere*, qu'Elle n'obſerve plus, & après avoir mis la *France* en poſſeſſion des Ports d'*Oſtende* & de *Nieuport* en contravention manifeſte de ce Traité, & ſans aucun égard pour les droits, que V. H. P. & le Roi mon Maître ont acquis dans ce même Traité, au prix de leurs tréſors, & du ſang de leurs Sujets. Il eſt notoire, que ce Traité n'a jamais été fait pour ſervir la *France* contre la *Grande-Bretagne*.

Le Sous-ſigné ſe flatte, que l'équité de *Vos Hautes Puiſſances*, & le cas qu' Elles ſont de l'amitié du Roi mon Maître, les mettront bientôt en état de tranquiliſer S. M. par les ſages meſures, qu' Elles prendront, que rien ne ſe fera par l'appât d'un gain particulier, qui puiſſe porter préjudice à la Cauſe du Roi, & aux Traités qui ſubſiſtent entre S. M. & Elles.

„Fait à la *Haye*, le 28. Sept: 1759.

Du Quartier-Général de l'Armée Ruſſienne *à* Groſſ-Oſten *le 10. Octobre.*

Le 7. au ſoir après notre arrivée en ce Camp, Mr. de *Laudohn*, dont le Corps à ſes ordres étoit campé à notre Flanc droit proché de *Rützen* ayant la *Bartſch* en front, donna avis, que l'Ennemi jettoit un pont ſur l'*Oder* à *Köben*, & qu' il étoit déjà paſsé quelque Cavallerie.

Le 8. le pont ſe trouvant achevé l' Ennemi fit paſſer l'*Oder* à une partie de ſon Armée, & enleva à *Herrnſtadt* un Poſte *Autrichien* d'un Lieutenant & de 20. hommes; mais en revanche Mr. le Général *Bethlehem* delogea l'Ennemi de *Lübchen*, où il s'étoit poſté, lui tua quelque monde, & fit 12. Priſonniers.

Le 9. notre Armée eut ſéjour, & celle des *Pruſſiens* ayant paſsé l'*Oder*, appuya ſa Gauche ſur *Lubchen*, & ſa Droite ſur *Leudſchütz*, après la retraite des Poſtes avancés du Général *Bethlehem*. Vers midi Mr. de *Laudohn* delogea un Poſte ennemi de *Herrnſtadt* & le rempla̧ca par des Troupes J. & R.

Le 10. on reçut avis que l'Ennemi ayant marché, avoit appuyé ſa Gauche ſur la forêt de *Niederköben* & ſa Droite ſur *Hunnern*, mais que ſes Poſtes avancés étoient placés à *Daſan* & *Herrnſtadt*. Mr. le Général de *Kleiſt* doit être reſté avec un Corps de Troupes à *Lübchen* pour couvrir le pont de *Köben*.

N°. LXXXIV.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VARSOVIE
DU 20. OCTOBRE 1759.

Suite du JOURNAL *de l'Armée I. & R. depuis le 1. jusqu'au 4. Octobre. Du Quartier-Général à* Lomatsch.



Le Général de Cavallerie de *Haddick* porta le 1. de ce mois par ordre de M. le Maréchal les Troupes qu'il commande à *Miltitz*, & s'approcha par ce mouvement plus près des Ennemis, qui étoient à *Meissen*; Tous les Carabiniers & Grenadiers à pied & à cheval formant l'Avant-Garde de l'Armée, marcherent aussi le même jour du Camp de *Pestrowitz* à *Donnaberg*, où toute l'Armée les suivit une heure après.

On croyoit en s'approchant ainsi des Ennemis, pouvoir les joindre le lendemain; mais ils ne jugerent pas devoir tenir malgré le Camp qu'ils occupoient & qui étoit très avantageux par sa position & par les Redoutes & les Batteries qu'ils y avoient établies.

M. le Maréchal fut donc instruit devant le jour qu'ils avoient décampé pendant la nuit, & que les Généraux Comte *Emeric Esterhazy* & de *Brentano* les poursuivoient dans leur retraite. On leur a fait à cette occasion 50. à 60. Prisonniers, & le nombre de leurs Deserteurs, qui a augmenté ce jour-là de beaucoup, a rendu leur perte assez considérable.

L'on fut encore informé, que les *Prussiens* campoient à *Strehla*, ce qui détermina M. le Maréchal à porter en avant le lendemain l'Armée qu'il commande, elle eut donc ordre de se tenir prête à marcher.

En conséquence elle se mit en mouvement le 2., marcha en 7. Colonnes & vint occuper le Camp qui avoit été marqué à *Rotschenberg*, où le Quartier-Général fut établi.

On y apprit par le Lieutenant-Général Baron de *Beck*, qu'il s'étoit porté la veille de *Nieder-Görlacksheim* à *Dier-Hennersdorff*, & que les Ennemis n'avoient actuellement à *Hirschberg* qu'une Garnison composée de quelques Grenadiers, d'un franc Bataillon & de quelques Escadrons de Houssars, le tout aux ordres du Colonel de *Noble*. M. de *Beck* manda en même-tems qu'un Détachement assez considérable d'Infanterie & de Houssars tiré de cette Garnison avoit marché la sur-veille jusqu'aux environs de *Sphiler* prenant le chemin qui conduit de *Hirschberg* à *Greiffenberg*, dans le dessein d'enlever une de nos Patrouilles, sur quoi M. *Magyari*, Major au Régiment de *Bethlem* Houssars, avoit détaché de *Greiffenberg* à *Sphiler* un Capitaine & quelques Houssars, pour soutenir cette Patrouille, & avoit lui-même pris poste avec 40. Chevaux sur une hauteur à portée de *Liebenthall*. Nos Houssars en vinrent aux mains avec le Détachement

ennemi & montrerent la plus grande valeur, ils tuerent aux *Prussiens* beaucoup de monde; leur prirent 10. Houssars & 10. chevaux du Régiment de *Werner* 4. hommes de franc Bataillon de le *Noble* & mirent le reste en fuite, n'ayant perdu de leur côté qu'un Caporal, un Houssar & 6. chevaux blessés.

L'Armée se remit en mouvement le 3. & marcha en 7. Colonnes à *Lomatsch*, tandis que le Général de *Haddick* se porta derriere *Riesa*, d'où il manda que les Ennemis étoient encore à *Strehla* ayant leurs Postes avancés sur la hauteur de *Gröba*. Le Général de *Brentano* tâcha cependant d'occuper cette hauteur, l'on se cannona de part & d'autre à ce sujet; mais les Ennemis ayant fait avancer leur Cavallerie avec quelques mille hommes d'Infanterie & plusieurs pièces de Canon, pour s'y soutenir, M. de *Brentano* s'approcha plus près de *Riesa*, & se porta en avant de cet endroit.

Suite du même JOURNAL *depuis le 4. jusqu'au 8. Octobre.*

Du Quartier-Général à Hoff.

L'Armée marcha le 4. du Camp de *Lomatsch* & se porta dans les environs de *Riesa*, où le Général de *Haddick*, qui maintenant est rentré en ligne, étoit la veille. Le Quartier-Général fut établi à *Heyde;* mais M. le Maréchal n'y arriva que l'après-midi assez tard, parcequ'il voulut auparavant examiner notre position, & reconnoître celle des Ennemis. S. E. reçut ensuite les complimens de tous les Officiers Généraux à l'occasion de la fête de S. *François*, dont Sa Majesté l'Empereur porte le nom.

Sur le soir le Lieutenant-Général Baron de *Beck* manda qu'il avoit marché hier 3. dans les environs de *Zittau* & pris poste à *Hartan;* qu'il y avoit à *Lahn* deux Régimens ennemis, qui y étoient nouvellement venus de *Landshut* par *Hirschberg*, & qu'une Patrouille, composée d'environ 200. Houssars de *Werner*, ayant passé la *Queiss* à *Holz-Kirchen*, avoit pénétré par *Heydersdorff* & *Linda* jusqu'à *Görlitzheim*, d'où cependant elle s'étoit retirée sans s'arrêter, pour retourner par *Marck-Lissa* à *Greiffenberg*.

L'Armée séjourna le 5. avec ordre cependant de se tenir toûjours prête à marcher; il ne se passa d'ailleurs rien d'important, & l'on apprit seulement que le Prince *Henri* avoit passé l'*Elbe* Mercredi 3. de ce mois près de *Torgau*, & qu'il s'étoit joint hier aux Généraux de *Finck* & de *Wunsch*.

Le 6. l'Armée I. & R. se remit en marche, & alla camper entre *Oschatz* & *Weyde* à une lieuë à peu près des Ennemis. M. le Maréchal parcourut à cheval notre Camp & reconnut du plus près, qu'il fut possible, celui des Ennemis: de sorte qu'il n'arriva encore que fort tard au Quartier-Général de *Hoff*.

Aujourd'hui 7. S. E. a fait encore de très grand matin une nouvelle reconnoissance & n'est revenuë au Quartier-Général que vers les 3. heures après midi.

Les Ennemis campent toûjours à *Strehla;* ils ont simplement fait quelques petits changemens occasionnés par nôtre mouvement, & ils continuënt au reste de se retrancher dans leur Camp.